EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU **04 mai 2016 à 18 h 00**

AUJOURD'HUI **quatre mai deux mille seize**

LE CONSEIL MUNICIPAL de la Ville de Clermont-Ferrand, convoqué par Monsieur le Maire le 30 avril 2016, s'est réuni dans la salle ordinaire des séances.

Après avoir ouvert la séance, Monsieur le Maire procède à l'appel.

Etaient présents Mmes et MM. les Membres du Conseil dont les noms suivent :

Olivier BIANCHI, Maire, présidant la séance

Présent(e)s :	**Olivier BIANCHI, Françoise NOUHEN, Christine DULAC-ROUGERIE, Monique BONNET, Simon POURRET, Isabelle LAVEST, Grégory BERNARD, Cécile AUDET, Jérôme GODARD, Cyril CINEUX, Jérôme AUSLENDER, Nicaise JOSEPH, Marion CANALES, Saïd Akim BARA, Gérard BOHNER, Nicolas BONNET, Géraldine BASTIEN, Valérie BERNARD, Christophe BERTUCAT, Jean-Luc BLANC, Jean-Pierre BRENAS, Edith CANDELIER, Jean-Christophe CERVANTES, Alparslan COSKUN, Louis COUSTÈS, Magali GALLAIS, Nadia GUERMIT-MAFFRE, Patricia GUILHOT, Pascal GUITTARD, Christiane JALICON, Claudine KHATCHADOURIAN-TECER, Marianne MAXIMI, Abdelmajid MELLOUKI, Pierre MIQUEL, Fabienne MONTEL, Didier MULLER, Florent NARANJO, Christian PORTEFAIX, Nicole PRIEUX, Dominique ROGUE-SALLARD, Laurence SCHLIENGER, Sylviane TARDIEU, Odile VIGNAL, Guillaume VIMONT**
Excusé(e)s ayant donné pouvoir :	**Manuela FERREIRA DE SOUSA à Monique BONNET, Philippe BOHELAY à Grégory BERNARD, Dominique ADENOT à Françoise NOUHEN, Dominique BRIAT à Pascal GUITTARD, Sondès EL HAFIDHI à Jérôme AUSLENDER, Alain LAFFONT à Florent NARANJO, Jean-Pierre LAVIGNE à Jean-Pierre BRENAS**
Excusé(e)s :	**Isabelle PADOVANI, Antoine RECHAGNEUX**
Absent(e)s :	**François BARRIÈRE, Anne FAUROT**
Secrétaire :	**Marianne MAXIMI**

Mme Géraldine BASTIEN, Mme Marion CANALES et M. Guillaume VIMONT arrivent pendant l'expression proposée par M. le Maire à chaque groupe politique, et relative à la tenue du Conseil Municipal du 29 avril 2016.
Mme Patricia GUILHOT, au nom du groupe Front de Gauche – Place au peuple, demande une suspension de séance de 10 mn à M. le Maire qu'il accorde. M. le Maire suspend celle-ci à 18h47.
M. le Maire reprend la séance à 19h00, après avoir vérifié que le quorum est atteint.
M. Guillaume VIMONT quitte la séance avant le vote de la question n°2 et donne pouvoir à Mme Marianne MAXIMI.
M. Jérôme GODARD quitte la séance avant le vote de la question n°6 et donne pouvoir à Mme Cécile AUDET.
Mme Magali GALLAIS quitte la séance avant le vote de la question n°8 et donne pouvoir à M. Jean-Christophe CERVANTES.
Mme Christine DULAC-ROUGERIE quitte la séance avant le vote du vœu A, sans laisser de pouvoir.
M. Louis COUSTES quitte la séance avant le vote du vœu A et donne pouvoir à Mme Nadia GUERMIT-MAFFRE.
Mme Isabelle LAVEST quitte la séance avant le vote du vœu D sans laisser de pouvoir.

Rapport N° 24

PROROGATION DE LA CONVENTION ADS AVENANT 1

Les conventions d'adhésion des communes de Aulnat, Blanzat, Ceyrat, Châteaugay, Clermont-Ferrand, Durtol, Le Cendre, Lempdes, Nohanent, Orcines, Pérignat-les-Sarlièves, Romagnat, Royat et Saint-Genès-Champanelle, au service commun d'instruction des autorisations du droit des sols, ont été conclues initialement pour la période de 1er juillet 2015 au 30 juin 2016.

Afin d'assurer la continuité du dispositif actuel, il apparaît nécessaire de les proroger jusqu'au 31 décembre 2017. En effet, la perspective de la transformation de Clermont-Communauté en Communauté Urbaine nécessitera des adaptations de l'organisation actuelle du service commun d'instruction des autorisations du droit des sols, en cohérence avec les nouvelles compétences à exercer par la Communauté Urbaine.

L'avenant 1 proposé, et joint en annexe, a donc pour objet de reconduire la convention actuelle, dans les mêmes conditions, jusqu'au 31 décembre 2017. A l'expiration de celle-ci, une nouvelle convention sera conclue entre Clermont-Communauté et les communes, prenant en compte la nouvelle organisation et les éventuelles nouvelles adhésions de communes membres au service commun.

Il vous est donc proposé, en accord avec votre commission, d'autoriser M. le Maire à signer l'avenant n°1 à la convention d'adhésion au service commun de Clermont-Communauté d'instruction des autorisations du droit des sols.

Commune de

AVENANT N°1
A LA CONVENTION D'ADHESION DE LA COMMUNE DE ……
AU SERVICE COMMUN DE CLERMONT COMMUNAUTE
D'INSTRUCTION DES AUTORISATIONS DU DROIT DES SOLS

ENTRE

- La Communauté d'Agglomération CLERMONT COMMUNAUTE, sise 64-66, avenue de l'Union Soviétique à Clermont-Ferrand, dénommée ci-avant « la Communauté », représentée par son Président, Monsieur Olivier BIANCHI, dûment habilité par délibération du Conseil communautaire en date du 17 juin 2016,

Ci-après dénommée « Clermont Communauté » d'une part,

ET

- La Commune de représentée par son maire, Monsieur agissant en vertu de la délibération prise par son conseil municipal en date du

Ci-après dénommée « la commune » ou « le maire » d'autre part,

Ci-après dénommées collectivement « les Parties »

Par convention en date du …....., les parties aux présentes ont défini les modalités de fonctionnement du service commun d'instruction des autorisations du droit des sols . La convention s'applique initialement, à titre expérimental, pour une durée d'un an couvrant la période du 1er juillet 2015 au 30 juin 2016.

Afin d'assurer la continuité du dispositif actuel, il est aujourd'hui nécessaire de la proroger jusqu'au 31 décembre 2017. En effet, la perspective de la transformation de Clermont Communauté en Communauté Urbaine nécessitera des adaptations de l'organisation actuelle du service commun d'instruction des autorisations du droit des sols en cohérence avec les nouvelles compétences à exercer par la Communauté Urbaine.

L'avenant n°1 proposé a donc pour objet de proroger la convention jusqu'au 31 décembre 2017.

Il est donc convenu :

Article 1er :

L'article 12 – Entrée en vigueur – Durée, est modifié comme suit :

La convention initialement conclue à titre expérimental pour une durée d'un an, du 1er juillet 2015 au 30 juin 2016, est prorogée jusqu'au 31 décembre 2017.

A l'expiration de la présente convention, une nouvelle convention sera conclue entre Clermont Communauté et chaque commune adhérente au service commun, prenant en compte la nouvelle organisation et les éventuelles nouvelles adhésions de communes membres au service commun d'instruction des autorisations du droit des sols.

Article 2
Toutes les autres dispositions de la convention demeurent inchangées.

Fait à CLERMONT-FERRAND
Le…….

Olivier BIANCHI

Président

Fait à ….....
Le…….

….....

Maire

DELIBERATION

La proposition mise aux voix est adoptée à l'unanimité et convertie en délibération.

Pour ampliation certifiée conforme.

Fait à Clermont-Ferrand, le 18/05/16

Pour le Maire et par délégation
L'Adjoint à l'urbanisme,

Grégory BERNARD